

Les aides matérielles individuelles pour les personnes qui ont plus de 65 ans

C'est quoi les aides matérielles individuelles ?

C'est de l'argent que vous pouvez recevoir :

- pour acheter du matériel.
Par exemple : un lit médical.
- pour faire des changements dans votre maison.
Par exemple : mettre un ascenseur.
- pour faire des changements dans votre voiture
- et pour plein d'autres choses.



C'est de l'argent pour acheter des choses
pour vous aider dans votre vie de tous les jours.

Qui peut demander une aide matérielle ?

Pour demander une aide matérielle,
il faut avoir un handicap.

Et il faut montrer que vous avez eu votre **handicap
avant 65 ans.**



Quand on a eu son handicap **après 65 ans**,
on ne peut **pas avoir une aide matérielle.**



Par exemple :

- Julie a eu un accident de voiture à 67 ans.
Après son accident, Julie ne sait plus marcher.
Julie a un handicap.



- Julie veut demander de mettre un ascenseur dans sa maison.

Mais Julie **ne peut pas demander d'aide matérielle**.

Julie ne va pas recevoir d'argent pour construire son ascenseur.

Pourquoi ?

Parce qu'elle a eu son **handicap après 65 ans**.



Ce n'est pas normal.

Ça doit changer !

Il faut donner des aides matérielles

à toutes les personnes qui ont un handicap.

Même les personnes qui ont eu un handicap après 65 ans.



Traduction réalisée par

www.falc.be

FALC.be

Facile à Lire et à Comprendre



© Inclusion Europe

